

BÉZIERS (HÉRAULT), MEYTHET (SAVOIE),
LANGON (GIRONDE), ROSNY-SOUS-BOIS
(SEINE-SAINT DENIS) - envoyé spécial

Emmanuel est un routier de 50 ans. Un de ces hommes dont l'entourage glisse, avec lassitude, effroi parfois, qu'ils ont « l'alcool mauvais ». Emmanuel boit depuis l'adolescence, une sordide histoire de violences sexuelles dans sa famille, ses deux parents incarcérés pour le viol de sa sœur, lui placé en foyer. Une vie minée par l'alcool. « Je bois depuis trente-sept ans », soupire-t-il en acceptant de témoigner de manière anonyme. En octobre 2023, dans un excès de colère, il a jeté une chaise sur sa fille et insulté sa femme. Les gendarmes l'ont interpellé, le tribunal de Béziers (Hérault) a ordonné une prise en charge de six mois dans le cadre d'une alternative aux poursuites. « Tout mon passé me mangeait, mon soulagement, c'était l'alcool, raconte-t-il. Mais ça me rend très méchant et, quand je prends un verre, je ne peux plus m'arrêter. »

Pendant des années, sa femme s'est arrangée pour éviter les repas de famille, trop risqués, et les dîners entre amis, où l'alcool aurait participé à la fête puis au cauchemar. La vie sur un fil. « J'étais toujours méchant. C'est pour ça aussi que je n'ai pas d'amis, je finis toujours par être agressif. » Lors de ce dernier épisode de violences, sa fille a eu l'idée de l'enregistrer pour qu'il prenne conscience. « Je ne me suis pas reconnu. Le fait d'écouter mes propres mots m'a remis le cerveau en place. J'ai arrêté de boire depuis cette date. » Six mois d'abstinence, comme premier pas fragile. Assise face à lui, Anne Krugler, une intervenante de l'Association d'entraide et de reclassement social (AERS), l'encourage, tout en soulignant la difficulté à sortir des addictions : « La prise de conscience n'est pas simple, les auteurs sont beaucoup dans le rejet de leur responsabilité. »

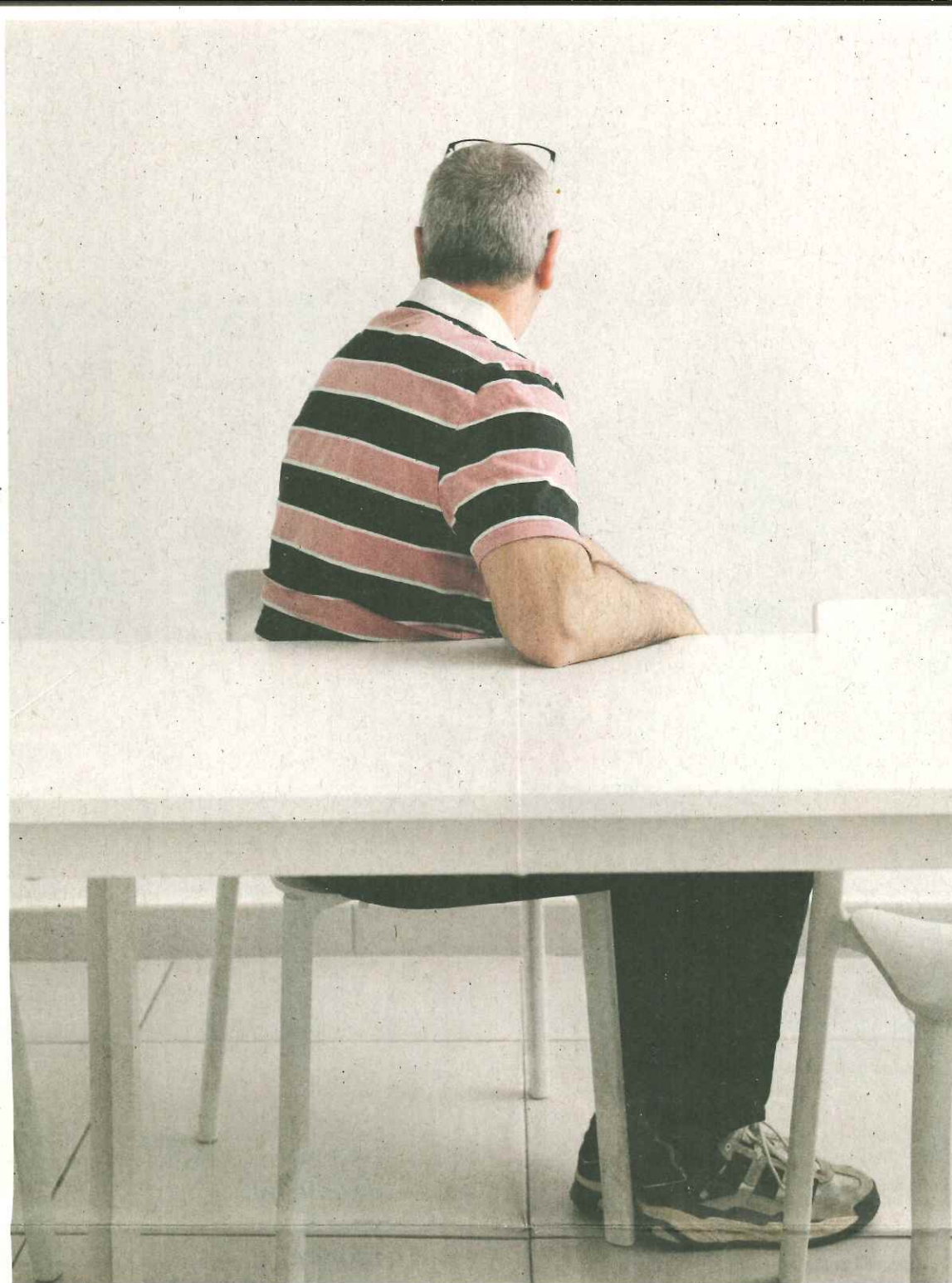
CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Cette histoire est tristement banale dans la vie d'un tribunal, où se jugent les violences intrafamiliales, les bagarres collectives ou les sorties de boîte de nuit, avec leurs victimes directes et leurs dégâts collatéraux. « Les violences liées à l'alcool, c'est notre quotidien, celui de la permanence du parquet qui gère les suites de garde à vue, celui des comparutions immédiates, celui des juges d'application des peines », constate le procureur de la République de Béziers, Raphaël Balland, à l'origine d'une étude inédite sur la place des addictions dans les comportements violents. Sur plus de huit cents dossiers de violences volontaires étudiés dans le ressort du tribunal, il apparaît que, dans les trois quarts des cas, les auteurs avaient consommé de l'alcool, des stupéfiants ou les deux. « La place de l'alcool et des stupéfiants dans ces violences est inversement proportionnelle à celle qu'elle occupe dans les débats publics, insiste le procureur. En matière de délinquance, on ne regarde que les conséquences, on s'intéresse peu aux causes profondes. »

L'OPA intellectuelle et politique réalisée par la droite et l'extrême droite sur les sujets de sécurité en France depuis deux décennies a popularisé l'idée que le pays était soumis à un niveau inédit de violences provoquées, pélemêle, par les jeunes, les jeux vidéo, le cannabis, l'immigration, l'islam radical, etc. Après une série de faits divers, en mai 2023, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, avait lui-même repris l'idée d'un processus de « décivilisation » pour expliquer la montée des délits et des crimes en France. Or, une des constantes de ces violences réside plutôt dans un des piliers, de fait, de notre « civilisation » : les addictions et leurs conséquences (en particulier pour l'alcool), banalisées au point d'en être devenues presque invisibles alors que cette circonstance aggravante remplit les cellules de garde à vue, les tribunaux puis les prisons, que ce soit à Béziers, autoproclamée « capitale mondiale du vin », une des villes où l'extrême droite a triomphé au premier tour des législatives (68 %), ou dans le reste du territoire.

Les premiers à en témoigner sont ceux qui prennent des coups. Selon une enquête de victimation publiée fin 2023 par le ministère de l'intérieur, 27 % des personnes victimes de violences physiques estimaient que leurs agresseurs étaient sous l'emprise d'alcool ou de drogue. Dans son programme de travail, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a retenu le chiffre de 30 % à 40 % des cas de condamnations pour violences dans lesquels l'alcool serait impliqué. « On est certain que c'est un cofacteur très important des violences du quotidien », relève Nicolas Prisse, président de la Mildeca.

Le tableau est particulièrement sombre pour les violences intrafamiliales. Au centre de formation à la police judiciaire de la gen-



L'alcool, tremplin vers la violence

La consommation d'alcool, et aussi de stupéfiants, occupe une place centrale dans les violences commises en France, notamment dans le cercle familial, comme le constatent magistrats, gendarmes et spécialistes des addictions

darmerie, à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), l'adjudante-chef, Sophie Merle, fait parler la vingtaine de gendarmes appelés à devenir des référents dans ce domaine. C'est sur l'alcool qu'ils s'arrêtent le plus longtemps pour témoigner de leur expérience. « A un moment, pour les interventions de nuit, on s'est dit qu'on allait noter chaque fois que l'alcool était impliqué. Finalement, c'est l'inverse, on relève plutôt quand il n'y a pas d'addictions tellement c'est rare », pointe une officière en poste dans l'Oise. « La nuit, c'est présent dans 90 % de nos interventions », souligne la militaire. « Ça désinhibe complètement », ajoute un gendarme. « C'est massif, parce que c'est un produit en vente libre et pas cher », complète l'adjudante-chef.

« UN FLÉAU QUOTIDIEN »

Les scientifiques constatent, dépités, le peu d'échos des discours sur la prévention. « Les responsables politiques ne s'attaquent pas à ce sujet. Ils savent très bien que le coût social des addictions est élevé. Mais ils font le calcul que le coût électoral l'est aussi », relève Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS. « Bien qu'il représente le psychotrope le plus fortement associé aux violences, on attend toujours une opération "place nette XXL" pour l'alcool dans l'un des pays les plus consommateurs du monde, ajoute le professeur en psychologie sociale, Laurent Bègue-Shankland. Le coût as-

**« LE COÛT
ASTRONOMIQUE DE
L'ALCOOL POUR LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DEVRAIT RÉVEILLER
LE MONDE POLITIQUE
ET POUSSER À UNE
CURE COLLECTIVE DE
DÉSINTOXICATION »**

LAURENT BÈGUE-
SHANKLAND
professeur

tronomique de l'alcool pour la société française devrait réveiller le monde politique et pousser à une cure collective de désintoxication. » Un coût social et sanitaire annuel évalué par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) à 102 milliards d'euros pour l'alcool, contre un peu moins de 8 milliards pour les drogues illégales. Une différence due à l'impact sanitaire de l'alcool avec plus de 40 000 morts de maladie par an.

Dans les locaux de la brigade d'Annecy-Meythet (Haute-Savoie), les gendarmes acquiescent tous. Leur propre évaluation est supérieure aux données officielles, notamment parce qu'ils sont confrontés aux appels la nuit et le week-end. « L'alcool, c'est souvent parce que cela ne choque personne et parce que ce qui surprend, dans la vie sociale, c'est plus la non-consommation », note l'adjudant-chef Yann Mandray en dressant la liste des interventions récentes. La nuit précédente, un père de famille a été interpellé après l'appel de voisins inquiets d'entendre des cris. L'homme, un ancien militaire, traitait sa compagne de « salope » et menaçait de lui jeter une chaise.

L'adjudante Marine Didier vient de l'auditionner en garde à vue : « Après une nuit en dégrisement, c'était un autre homme. Il a expliqué qu'il se sentait délaissé par sa femme depuis son accouchement, il y a onze mois. Sans alcool, on serait sans doute resté dans une dispute banale, peut-être juste des mots, et il

**Emmanuel, 50 ans,
bénéficiaire d'une
mesure d'alternative
aux poursuites après
des faits de violences
intrafamiliales sous
l'emprise de l'alcool.
A Béziers (Hérault),
le 26 avril.**

SANDRA MEHL POUR « LE MONDE »

n'aurait jamais commis d'outrage et de rébellion. » « Un fléau quotidien », répète le major Guillaume Corsin. Une histoire ancienne aussi. Dans le bureau du gendarme sont affichés des maillots de rugby, dont celui du club de Bourgoin, la ville où le militaire a exercé un temps. En 2004, le major faisait partie des primo-intervenants lorsqu'un ancien joueur du XV de France Marc Cécillon, alcoolisé, avait tué sa femme de quatre balles.

Direction la Gironde et la ville de Langon, 7 000 habitants. Une gradée de la gendarmerie, Erika Escalin, monte au deuxième étage d'un vieil immeuble. Une femme se tient devant l'entrée de son appartement, tremblante de froid, de peur et d'ivresse. Il est 23 heures, la patrouille intervient après un appel embrouillé au 17 où elle a indiqué que son compagnon n'était pas dans son état normal, qu'ils avaient bu et qu'il s'était enfermé dans la chambre. Les gendarmes sont déjà venus ici il y a deux jours : les deux mêmes, ivres, s'étaient battus. La femme refuse de quitter son compagnon, et ne veut pas non plus déposer une plainte. En quittant les lieux, la commandante soupire : « Voilà toute la difficulté de nos interventions. C'est très fréquent qu'auteurs et victimes soient tous les deux alcoolisés et que les violences s'entremêlent. »

Les phénomènes d'alcoolisation massive constituent un autre risque majeur. « Il n'y a pas besoin de parler d'addiction pour que les violences apparaissent », pointe Laurent Bègue-Shankland. Si l'on prend l'exemple des violences sexuelles dans le milieu étudiant, les auteurs ont rarement un diagnostic d'addiction mais consomment des quantités élevées dans certains contextes festifs, ce qui conduit à ce que les signaux du consentement soient ignorés et que leurs capacités d'autocontrôle soient perturbées. »

Une étude récente, menée auprès de 57 000 étudiants, montre un constat effarant : « En cas de violences sexuelles, dans 50 % à 75 % des cas, l'auteur ou la victime ont consommé de l'alcool », indique le chercheur. « Bien souvent, on met en avant le GHB mais, s'il y a une drogue du violeur en France, c'est d'abord l'alcool », résume Nicolas Prisse (Mildeca).

« TOUS MILIEUX SOCIAUX »

Les représentations sociales associent les comportements addictifs à des populations fragilisées. Or c'est loin d'être le cas. « Tous les milieux sociaux sont concernés », insistent un enquêteur de Langon et un gradé d'Annecy. Même constat à Béziers, où les juges se désolent de l'ampleur des dégâts collatéraux. Notamment pour les enfants. Les mots d'un garçon de 10 ans, Thomas (le prénom a été modifié), résonnent dans la salle d'audience du tribunal, lus par la magistrate. « Ma mère avait bu une bouteille entière [de vin], mais pas tout parce que j'en avais vidé un peu dans l'évier », a témoigné l'enfant. A la barre, la maman, Aline L., 30 ans, se tasse sur elle-même en entendant ces propos de son fils. « Quand maman elle est bourrée, elle casse des choses, elle s'énerve », a aussi confié l'enfant.

La mère est jugée pour avoir porté des coups à son concubin parce qu'il avait critiqué son éducation. « Je lui ai mis une giflette et, au lieu d'arrêter ses reproches, il a continué », dit-elle. Blessé au visage par un couteau, il a ensuite réussi à l'immobiliser, lui causant à son tour de légères blessures.

« Monsieur dit que vous n'étiez pas dans votre état normal, relève la magistrate.

« Je suis colérique. J'ai tendance à boire quand ça ne va pas », répond la jeune femme, victime de violences conjugales causées par son ancien compagnon, le père de Thomas.

« Si je vous dis que c'est délétaire pour votre petit garçon d'être confronté à tout cela, qu'est-ce que vous dites ?

« Mademoiselle, c'est un incident, c'est arrivé une fois, plaide la jeune femme.

« Vous en avez reparlé avec Thomas ?

« Non. »

Sanction : quinze mois de prison avec sursis. « Cette absence de remise en question m'inquiète beaucoup. Votre enfant, il y a un risque qu'il vive la même chose quand il sera adulte », alerte la magistrate. Elle aurait voulu prononcer une interdiction de contact entre la jeune femme et son compagnon. Mais le couple vit à nouveau ensemble. Avec Thomas. ■

LUC BRONNER